



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 29 MARS 2017 au 12 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 Mars 2017, s'est réuni le **MARDI 28 MARS 2017 à 19 H 00**, salle des délibérations, en Mairie des Sables d'Olonne.

*
* *

- OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

DISSOLUTION DE L'OFFICE DE TOURISME - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DISSOLUTION DE L'OFFICE DE TOURISME - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET REPRISE DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 de l'Office de Tourisme et reprend les résultats définitifs dans le budget principal de la Ville.

DISSOLUTION DE L'OFFICE DE TOURISME - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - VERSEMENT EXCEPTIONNEL

Le Conseil Municipal approuve le reversement à la Communauté d'Agglomération des soldes des résultats de l'exercice de la compétence Tourisme (Compte Administratif et Taxe de séjour) et donne un avis favorable aux dépenses exceptionnelles en faveur de la Communauté d'Agglomération.

DISSOLUTION DE L'OFFICE DE TOURISME - TRANSFERT DE COMPÉTENCE - MISE A DISPOSITION DE L'ACTIF

Le Conseil Municipal valide l'état de l'actif et décide, dans le cadre du transfert de la compétence Tourisme, de la mise à disposition de cet actif à la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération ».

OFFICE DE TOURISME - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'activités 2016 de l'Office de Tourisme.

- FINANCES -

FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°1 et d'autoriser les écritures budgétaires.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux 2016 pour l'année 2017:

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Habitation	15,05%	15,05%
Foncier bâti	20,72%	20,72%
Foncier non bâti	26,01%	26,01%

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE -

CENTRE DE CONGRES LES ATLANTES - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC A LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « DESTINATION LES SABLES D'OLONNE »

Le Conseil Municipal approuve le principe d'une nouvelle Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du Centre de Congrès Les Atlantes ainsi que le rapport présentant les caractéristiques des prestations qui devront être assurées par le délégataire et approuve le choix de confier cette délégation de service public à la Société Publique Locale « Destination Les Sables d'Olonne ».

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CLECT - COMPLÉMENT A LA DELIBERATION N° 3 DU 21 FÉVRIER 2016

Le Conseil Municipal décide d'élire en qualité de représentants et pour respecter la composition de la Commission des Finances Intercommunale : MME Brigitte TESSON, M. Armel PECHEUL, M. Gérard MERCIER, M. Loïc PERON.

- RESSOURCES HUMAINES -

CRÉATION D'UN EMPLOI D'AVENIR A L'INSTITUT SPORTS OCÉAN

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'avenir à temps complet au tableau des effectifs.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

- ANIMATIONS - DÉVELOPPEMENT CULTUREL -

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'AIDE AU LOYER

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions d'aide au loyer pour 2016 aux associations suivantes:

- Amicale Laïque - 1656,40 € pour un loyer avec charges de 2366,28 €
- Photo Club Sablais - 968,14 € pour un loyer avec charges de 1383,06 €
- Le Nouch - 1617,30 € pour un loyer avec charges de 1797,00 €
- Cyclotouristes Sablais - 288,04 € pour un loyer sans charges de 411,48 €
- Messenger de l'Océan - 370,44 € pour un loyer avec charges de 529,20 €

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LE GROUPEMENT DE COMMANDES « LA DÉFERLANTE »

Le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et le groupement de commandes, pour l'achat de prestations artistiques, culturelles et de communication « la Déferlante » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la dite convention et à prendre toute mesure d'exécution.

CONVENTION AVEC ASSOCIATION « TOURIMMO »

Le Conseil Municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et vote une subvention de 1 890 €.

CONVENTION AVEC ASSOCIATION « ORCHESTRE D'HARMONIE »

Le Conseil Municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et vote une subvention de 8 100 €.

CONVENTION AVEC ASSOCIATION « LES SABLES TRADITIONS »

Le Conseil Municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et vote une subvention de 10 500 €.

CONVENTION AVEC ASSOCIATION « GROUPE FOLKLORIQUE LE NOUCH »

Le Conseil Municipal approuve les conventions, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et vote une subvention de 1 100 €.

CONVENTION AVEC ASSOCIATION « LE DRÔLE DE FESTIVAL »

Le Conseil Municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et vote une subvention de 14 000 €.

- ACTIVITES NAUTIQUES - GESTION ET SECURITE DE LA PLAGE -

INSTITUT SPORTS OcéAN : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE PIERRE MAUGER POUR LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention établie entre la Ville des Sables d'Olonne et le Collège Pierre Mauger.

INSTITUT SPORTS OcéAN : POINT ANIMATIONS PLAGE - SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- 700 € au sec Volley Ball,
- 500 € au Comité de Vendée de Volley Ball,
- 100 € au SEC HandBall,
- 150 € au TVEC85,
- 1 200 € au SEC Athlétisme,

CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE « LES SABLES - LES AÇORES - LES SABLES »

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention avec l'association « Vendée Course au large » pour l'organisation de la course « Les Sables-Les Açores-Les Sables » en 2016 leur octroyant une subvention de 25 000 €.

- CADRE DE VIE -URBANISME - BÂTIMENTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIÈRES - FONDS (OU DOTATION) DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT

Le Conseil Municipal approuve les dossiers de demandes de subvention établis dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ainsi que le plan prévisionnel de financement, sollicite auprès de l'État les subventions les plus élevées possibles et donne à Monsieur le Maire ou à son représentant, tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer tous les documents correspondants.

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ - RAPPORT ANNUEL 2016

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2016 et décide d'élargir la composition de la commission communale d'accessibilité.

RESTAURATION DES VITRAUX DE LA CHAPELLE BOURGENAY - OCTROI D'UNE SUBVENTION

Le Conseil Municipal octroie une subvention à hauteur de 25 % du montant des travaux, plafonnée à 1 346 € pour la restauration des vitraux de la « Tour d'Ivoire et Maison d'Or » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LE S.I.V.U. CENTRE DE SECOURS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à intervenir au bail emphytéotique administratif signé le 21 mars 2013 créant une servitude de passage au profit d'ENEDIS sur la parcelle mise à disposition à la Ville des Sables d'Olonne par le S.I.V.U. Centre de Secours.

BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION » POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA SABLIERE - AVENANT N° 1

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 pour l'aménagement du site de la Sablière.

BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION » CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE LA PISTE DU STADE DE LA RUDELIERE - AVENANT DE RÉSILIATION

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant de résiliation et tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

DÉCLASSEMENT DU BÂTIMENT DE L'ANCIENNE BOURSE DE TRAVAUX SITUE BOULEVARD DE L'ILE VERTIME ET RUE DES MOUSQUETAIRES ET VENTE DE LA PARCELLE A LA SOCIÉTÉ SCCV PORT PRESTIGE

Le Conseil Municipal approuve la procédure de désaffectation et de déclassement de l'ensemble immobilier et décide de vendre à la Société SCCV PORT PRESTIGE l'ensemble immobilier, cadastré AI n° 633, au prix net vendeur de 208.000 € HT.

VENTE D'UN IMMEUBLE SITUE 105 BIS RUE DE L'HÔTEL DE VILLE A MRS MERCIER ET CASTELLAN

Le Conseil Municipal autorise la vente à Monsieur MERCIER et à Monsieur de CASTELLAN de l'immeuble situé 105 Bis rue de l'Hôtel de Ville, cadastré AX n° 134, au prix net vendeur de 222.000 € HT.

AIDE A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

LAC DE TANCHET - CURAGE DU PETIT LAC - CONVENTION AVEC LA VILLE DU CHÂTEAU D'OLONNE

Le Conseil Municipal autorise le lancement des études et travaux du curage du petit lac et valide les termes de la convention avec la ville du château d'olonne prévoyant la répartition des charges financières.

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT-

ACCORD DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX : AGENCE DE L'EAU

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention de programmation de travaux et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser les demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉNOMINATION ALLÉE DU PARKING AUDUBON - ALLÉE DU DOCTEUR KARL LANDSTEINER

Le Conseil Municipal décide de dénommer l'allée du parking Audubon : allée du Docteur Karl Landsteiner.

LOTISSEMENT DES ROSES : DÉNOMINATION DES VOIES

Le Conseil Municipal décide de dénommer les voies du lotissement des Roses:

- voie n° 1 : allée Sébastien LAURENT ;
- voie n° 2 : allée Jean-Baptiste GUILLOT ;
- voie n° 3 : allée François DORIEUX;
- voie n° 4 : allée Georges DELBARD.

- ANIMATIONS - DÉVELOPPEMENT CULTUREL -

SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions aux associations culturelles.

*
* *